

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **7 novembre 2022 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5

M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

Absence motivée

M^{me} Sylvie Brassard, conseillère Siège 6

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 5

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3^e jour d'octobre 2022
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCES
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2022;
 - 6.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus;
 - 6.3 Adoption du règlement d'emprunt n° 395.22 – Réfection structure des routes Laberge et 4^e rang Ouest, sur 5.4 km, reconstruction de ponceaux et amélioration du drainage;
 - 6.4 Engagement de la Municipalité dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale du fond régions et ruralité – Projet de diagnostic et portrait des ressources humaines des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
 - 6.5 Rémunération du personnel électoral.
7. VOIRIE
 - 7.1 Adjudication d'un contrat d'asphaltage – Réparation route du Village;
 - 7.2 Acceptation des travaux 2022 – chemin Val-Menaud

- 7.3 Avis de motion – Règlement 396.22 portant sur les travaux d’amélioration du chemin Val-Menaud;
- 7.4 Adoption du projet de règlement n° 396.22, portant sur les travaux d’amélioration du chemin Val-Menaud;
- 7.5 Acceptation de la demande de paiement de Stantec experts-conseil Ltée. – Projet de réfection majeure – Route Laberge & 4^e rang Ouest – Programme PAVL.

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

NIL

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

NIL

11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D’ORGANISME

- 11.1 Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean – Renouvellement de la carte de membre;
- 11.2 Demande spéciale de commandite – Centre de services du Mieux-Vivre;
- 11.3 Demande de commandite – 41^e Tournoi interrégional de hockey mineur de Saint-Ambroise.

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTION

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N° 324.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l’ordre du jour de la présente séance;

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
3 OCTOBRE 2022
RÉSOLUTION N° 325.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D’: exempter la directrice générale et greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 3 octobre 2022;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2022 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES **RÉSOLUTION N° 326.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois d'octobre 2022, au montant de 132 601,50 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 57 327,07 \$ totalisant la somme de 189 928,57 \$ soient acceptés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du mois d'octobre 2022 soient acceptés au montant de 25 142,63 \$;

QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois d'octobre 2022 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M. Jacques Gauthier fait rapport de la rencontre au sujet du transport adapté à laquelle il a participé. Les responsables de Transports Adaptés Saguenay Nord ont remercié les municipalités pour leur aide. La situation est maintenant réglée, ils ont finalement reçu leur subvention du ministère des Transports.

5. CORRESPONDANCES

Lettre de l'École Saint-Charles demandant la reconduction de la subvention pour le programme Sports et plein-air pour l'année 2022-2023;

Lettre de M. Marc-Antoine Duchesne propriétaire de l'entreprise Multi-Fusion demandant un changement de zonage pour son terrain;

Avis de non-conformité provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'assainissement des eaux usées;

Lettre de remerciement de la Société Alzheimer du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Marche pour l'Alzheimer IG Gestion de patrimoine 2022;

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle du Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean (RLS);

Lettre de la Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante (FCEI) demandant aux municipalités d'adopter un plan d'allègement fiscal et administratif pour les PME.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 DÉPÔT DES ÉTATS-COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2022 **RÉSOLUTION N° 327.22**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, Mme Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2022, ce document fait état également d'une estimation des revenus et des dépenses au 31 décembre 2022.

6.2 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS **RÉSOLUTION N° 328.22**

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3

6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 395.22 : RÉFECTION STRUCTURE DES ROUTES LABERGE ET 4E RANG OUEST SUR 5.4 KM, RECONSTRUCTION DE PONCEAUX ET AMÉLIORATION DU DRAINAGE. **RÉSOLUTION N° 329.22**

CONSIDÉRANT QUE l'article 1061 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation puisque le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement d'emprunt n° 395.22, décrétant une dépense de **5 249 220 \$**, dont le financement prévu est un emprunt de **5 249 220 \$**, le tout pour la réfection de la structure des routes Laberge et 4^e Rang Ouest sur 5.4 km, la reconstruction de ponceaux et l'amélioration du drainage.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

6.4 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – PROJET DE DIAGNOSTIC ET PORTRAIT DES RESSOURCES HUMAINES DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
RÉSOLUTION N° 330.22

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay désirent présenter un projet de diagnostic et portrait des ressources humaines des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE Le conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à participer au projet de diagnostic et portrait des ressources humaines des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à assumer une partie des coûts;

QUE Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE Le conseil nomme la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay organisme responsable du projet;

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

6.5 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL
RÉSOLUTION N° 331.22

ATTENDU QUE les élections partielles se tiendront le dimanche 20 novembre 2022 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU' à cette fin, la Municipalité doit embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* dont la nouvelle tarification a paru dans la *Gazette officielle du Québec* en date du 4 décembre 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉE PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les employés municipaux puissent recevoir une rémunération équivalente au taux horaire régulier pour les tâches supplémentaires en lien avec les élections effectuées en dehors des heures normales de travail.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ASPHALTAGE – RÉPARATION ROUTE DU VILLAGE ET 2^E RANG **RÉSOLUTION N° 332.22**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a demandé des soumissions de prix pour de l'asphaltage pour des réparations dans la route du Village ainsi que dans le 2^e Rang;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a obtenu une soumission d'Asphalte TDP Inc. au montant de 13 067,61 \$ plus taxes applicables;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission d'Asphalte TDP 2002 Inc. au prix de 13 067,61 \$ plus taxes applicables.

7.2 ACCEPTATION DES TRAVAUX 2022 – CHEMIN VAL-MENAUD **RÉSOLUTION N° 333.22**

CONSIDÉRANT QUE le chemin Val-Menaud est un chemin privé de tolérance ouvert au public;

CONSIDÉRANT QUE du rechargement est nécessaire pour améliorer la surface carrossable;

CONSIDÉRANT QUE le reprofilage et le nettoyage de fossés est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du secteur désirent se doter de bosses de décélération pour ralentir la circulation et assurer la sécurité des enfants dans ce secteur.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du secteur désirent que la Municipalité effectue lesdits travaux;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

APPUYÉE PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget décrète l'exécution des travaux pour un coût de 7 830\$ plus taxes applicables;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget se réserve le droit de demander à l'Association du chemin Val-Menaud de fournir, au besoin, les plans d'arpentage afin de s'assurer que les fossés de drainage soient aménagés en respectant les limites des terrains adjacents;

QUE la dépense pour les travaux sera assumée par une compensation payable par les propriétaires des immeubles imposables.

7.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 396.22 PORTANT SUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN VAL-MENAUD
RÉSOLUTION N° 334.22

Monsieur Marc Lavoie, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement ayant pour objet :

De décréter l'exécution des travaux au chemin Val Menaud pour une somme de 7 830 \$ plus taxes applicables et l'imposition d'une compensation payable par les propriétaires du secteur pour en assumer le coût.

7.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 396.22 PORTANT SUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN VAL-MENAUD
RÉSOLUTION N° 335.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le projet de règlement N°. 396.22 portant sur les travaux d'amélioration du chemin Val-Menaud;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit projet de règlement.

7.5 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEIL LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4^E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 336.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 1746828 en date du 18 octobre 2022 de Stantec Experts-conseils ltée,

pour le projet de réfection majeure Route Laberge et 4^e rang Ouest;

QUE la somme de 513,44 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

NIL

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

NIL

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE RÉSOLUTION N° 337.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget renouvelle sa carte de membre pour la Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean au montant de 20 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

11.2 DEMANDE SPÉCIALE DE COMMANDITE – CENTRE DE SERVICES DU MIEUX-VIVRE; RÉSOLUTION N° 338.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde un montant de 25 \$ au Centre de services du Mieux-Vivre pour l'organisation d'une réception de Noël afin de remercier ses bénévoles;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

11.3 DEMANDE DE COMMANDITE – 41^E TOURNOI INTERRÉGIONAL DE HOCKEY MINEUR DE SAINT-AMBROISE
RÉSOLUTION N^o 339.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde un montant de 100 \$ au Tournoi interrégional de hockey mineur de Saint-Ambroise et Falardeau pour la 41^e édition qui se tiendra du 23 au 26 février et du 1^{er} au 5 mars 2022;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 56 et s'est terminée à 20 h 04

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 04.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 novembre 2022.

M. Bernard St-Gelais
Maire

Mme Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière